



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val-de-Marne

Centre Communal d'Action Sociale

7 rue Chèvre d'Autreville - 94320 THIAIS

Affaire suivie par Morgane PELLEN

☎ 01 48 92 42 84 - ✉ seniors.solidarite.ccas@ville-thiais.com

CONTRAT PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le service Maintien à domicile du CCAS de Thiais, dont le siège est situé au 7 rue Chèvre d'Autreville à Thiais, propose un service de portage de repas à domicile aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap isolées qui sont dans l'incapacité de cuisiner et de faire les courses.

Contrat

D'une part :

Le service Maintien à domicile du CCAS de Thiais, dénommé « le service »

Nom du référent : Morgane PELLEN

Et d'autre part :

Madame/Monsieur, dénommé « le bénéficiaire »

Nom/Prénom :

Ou représenté (e) par son représentant légal :

Domicile :

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objectif de définir les conditions générales d'intervention au domicile du bénéficiaire.

Le présent contrat est élaboré et remis au bénéficiaire avant le début des interventions.

En cas de situation d'urgence, le contrat est établi au plus tard dans les 8 jours ouvrés après le début de la première intervention. Une situation d'urgence est caractérisée dans les cas suivants : sortie d'hôpital, de clinique, de maison de repos, indisponibilité soudaine de l'aidant. En dehors de ces cas définis, ou en cas de doute sur une situation d'urgence, il convient de se référer au Responsable du service.

Le/la bénéficiaire ou son représentant légal reconnaît avoir reçu l'ensemble des informations nécessaires à la souscription des engagements qui suivent et reconnaît s'engager en pleine connaissance de cause.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le service de portage de repas participe à l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes en perte d'autonomie et favorise le maintien à domicile.

Il est proposé aux personnes âgées et en situation de handicap isolées qui sont dans l'incapacité de cuisiner et de faire les courses.

Il est accessible aux habitants de la commune de Thiais uniquement.

Cette prestation s'effectue avec le concours du prestataire ELIOR qui assure la confection des repas à la cuisine centrale située rue de la Saussaie à Thiais.

LA DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Conditions d'inscription

- Habiter sur la commune

L'inscription s'effectue auprès du CCAS

- Sur place situé : 7 rue Chèvre d'Autreville,
- Par téléphone : au 01.48.92.42.84 /01.48.92.42.83
- En adressant un courriel à :
seniors.solidarite.ccas@ville-thiais.com
ou gestion.ad.ccas@ville-thiais.com

Vous devrez remplir un formulaire d'inscription recueillant les informations administratives nécessaires à la livraison et à la facturation des repas.

Le bénéficiaire atteste de l'exactitude des informations fournies et les éventuels changements doivent être communiqués au service.

L'inscription implique l'acceptation au présent règlement, daté et signé par chaque bénéficiaire ou son représentant légal ; et remis lors de l'inscription.

Ce service peut être rendu de manière temporaire ou permanente.

Pièce à fournir : pièce d'identité, justificatif de domicile

Le portage peut faire l'objet d'une interruption temporaire ou définitive et fera, le cas échéant, l'objet d'un avenant au présent contrat.

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

L'évaluation individuelle préalable

Le service réalise une évaluation individuelle des besoins du demandeur avant la mise en place de la prestation.

L'évaluation dans le cadre du suivi du bénéficiaire

Un réexamen **annuel** de la situation du bénéficiaire est réalisé afin d'apprécier l'évolution de sa situation et l'efficacité de la prestation apportée.

Ce réexamen est susceptible de modifier la prestation ci-après déclinée, entraînant la conclusion d'un avenant au présent contrat sous réserve de l'accord des deux parties.

La commande ou l'annulation d'un repas se fait au maximum la veille avant 12h auprès du CCAS : 01.48.92.42.84/81. Après ces horaires, toute commande non annulée sera facturée et aucune autre ne pourra être enregistrée. Pour une livraison le lundi, la commande devra être passée le vendredi avant 9h.

L'agent du CCAS peut être dépositaire des clefs ou badges d'entrée d'immeuble ; pas des clefs d'accès au domicile. Remplir la fiche d'autorisation ci-jointe à cet effet.

La livraison

Le personnel du Centre Communal d'Action Sociale en assure la distribution avec le prestataire. La livraison est effectuée quotidiennement à votre domicile, par un camion frigorifique, du lundi au vendredi inclus (sauf les jours fériés) entre 10h et 13h.

Le bénéficiaire s'engage à garantir l'accès à son domicile pour le personnel chargé de la distribution (clôtures et portes ouvertes, chiens tenus en laisse...).

Nous attirons votre attention sur les difficultés que pourraient rencontrer nos agents : circulation difficile, manifestations, intempéries, problèmes techniques du véhicule ou autres incidents. Et nous vous remercions par avance pour votre compréhension pour tout retard éventuel.

Les plateaux repas seront remis à l'intéressé(e) uniquement.

Par respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, ils ne pourront, en aucun cas, être déposés, devant une porte, sur le rebord d'une fenêtre, **ou remis à une tierce personne** (sauf cas exceptionnel, eu égard à l'état de santé du bénéficiaire du plateau).

Toutefois, à titre exceptionnel et après étude de la situation, le bénéficiaire peut demander à ce que le repas soit déposé selon d'autres modalités en remplissant la décharge de responsabilité ci-jointe.

Absence

En cas d'absence imprévue du bénéficiaire à son domicile, l'agent du CCAS chargé du portage contacte le service administratif pour l'informer. Celui-ci est autorisé à contacter les personnes désignées comme référents sur la fiche d'inscription.

En cas d'absence de celles-ci également, la police municipale et les pompiers pourront être alertés.

Annulation/suspension

Les annulations doivent être transmises au service du CCAS 48h à l'avance avant 12h.

Toute annulation tardive ou absence de l'intéressé(e) dans les créneaux de livraison donnera lieu à une facturation du repas.

Résiliation

Le bénéficiaire peut mettre fin au contrat sur un simple écrit. La prestation cessera 48h suivant la résiliation.

Le CCAS peut mettre fin au contrat en cas de non-paiement ou non-respect du règlement et s'engage à le faire par écrit.

Conditionnement

Les repas sont conditionnés dans des barquettes individuelles thermo-scellée à usage unique, avec une date limite de consommation qui garantit la fraîcheur des produits.

- une entrée
- un plat protidique (viande ou poisson ou œufs)
- un accompagnement (légume ou féculent)
- un laitage
- un dessert
- une ½ baguette individuelle

Le bénéficiaire s'engage dès la réception du repas à ne pas rompre la chaîne du froid en entreposant les barquettes au réfrigérateur et en consommant les produits selon les dates indiquées.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les produits livrés ne peuvent pas être congelés.

En cas de besoin, l'agent du CCAS qui livre les repas peut être sollicité pour aider à la gestion de la conservation des produits livrés (vérification des dates de péremption par exemple).

En revanche, il ne pourra pas assister le bénéficiaire pour procéder à la remise en température des plats.

Le bénéficiaire demeure responsable des conditions de stockage et de consommation des denrées alimentaires livrées.

Pour réchauffer,

- Au micro-onde : percer le film plastique des barquettes et chauffer quelques minutes
- Au four : verser les aliments dans un plat allant au four
- Poêle, casserole, bain-marie : déposer les barquettes en ayant préalablement percé le film plastique

Il est impossible de faire des menus diététiques.

Des repas sans porc peuvent être fournis sur demande.

Pour les personnes les plus dépendantes ou celles devant suivre un régime diététique spécifique, le CCAS peut vous informer et vous orienter vers d'autres prestataires de portage ou pour envisager une aide à domicile aux heures de repas (courses, préparation des repas, vaisselle...).

TARIFICATION

Le prix d'un plateau s'élève à 5,40 € (tarif révisable au 1^{er} octobre de chaque année).

FACTURATION

Une facture mensuelle, établie par le prestataire ELIOR, est envoyée directement au bénéficiaire au cours du mois suivant, présentant le nombre de repas pris au cours du mois précédent.

Le règlement s'effectue directement auprès du prestataire, par **chèque à l'ordre d'ELRES, par prélèvement, ou par TIP.**

Participant au maintien à domicile, cette prestation peut être éligible à l'APA, l'action sociale de certaines caisses de retraite ou de mutuelle de santé.

En cas de non-paiement, le service sera interrompu.

L'ENGAGEMENT DES PARTIES/ORGANISATION DU SERVICE

Les engagements du service

Respect de la réglementation

- Remettre les éléments relatifs aux droits des usagers, notamment le règlement du service.
Le bénéficiaire atteste en avoir pris connaissance en signant le présent contrat ;

Probité/réserve/confidentialité

- L'ensemble du personnel doit faire preuve de probité en travaillant de manière honnête et intègre ;
- S'abstenir, au cours de l'intervention chez le bénéficiaire, de toute propagande ou propos politique, religieux ou syndical ;
- Garantir la confidentialité des informations transmises par le bénéficiaire des interventions à domicile ;

Les informations recueillies sur la fiche d'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la livraison, la veille active et la facturation. Conformément à la loi RGPD, le bénéficiaire ou son représentant légal bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui la concerne en s'adressant au Service Maintien à domicile du CCAS de Thiais – 7 rue Chèvre d'Autreville 94320 THIAIS – 01 48 92 42 85.

Qualité et continuité de service

- Rechercher la meilleure adéquation possible entre les besoins des bénéficiaires et les disponibilités et compétences spécifiques des professionnels ;
- Fournir la prestation convenue sans interruption, en assurant le remplacement des intervenants.
Le bénéficiaire est informé par le service d'éventuels changements ; en cas de refus injustifié du bénéficiaire, le service n'est pas tenu de fournir une autre solution ;
- Mesurer régulièrement la perception du client sur la qualité du service rendu par le service ;

Evaluation-Réclamations

Enregistrer, étudier et répondre aux réclamations orales et écrites du bénéficiaire.

L'agent du CCAS peut recueillir les appréciations des bénéficiaires concernant la qualité des menus et des produits.

Régulièrement, il sera demandé oralement sur avis sur la qualité de la prestation.

Un questionnaire de satisfaction sera par ailleurs adressé annuellement, à renseigner sur la base du volontariat et de manière anonyme.

À tout moment, les bénéficiaires peuvent prendre contact avec le CCAS 01.48.92.42.84/81.

Le service s'engage à apporter une réponse à toutes les réclamations.

Par délégation,
La vice-présidente du CCAS

Monsieur/Madame

Madame Caroline OSSARD



Centre Communal d'Action Sociale
7 rue Chèvre d'Autreville - 94320 THIAIS
Service Maintien à domicile
☎ 01 48 92 42 84 - ✉ ad.ccas@ville-thiais.com

LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM : _____ **Prénom :** _____ **Né(e) le :** _____

Adresse : _____

Code d'entrée : _____ **Bâtiment :** _____ **Étage :** _____

Téléphone fixe : _____ **Téléphone portable :** _____

Observations :

DATE DÉBUT DE SERVICE :

Régime sans porc

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

	Référent 1	Référent 2
Lien de parenté		
Nom/Prénom		
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Courriel		

INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Infirmier

Nom : _____ Fréquence : _____

Coordonnées : _____

Aide à domicile

Nom : _____ Fréquence : _____

Coordonnées : _____

Médecin traitant

Nom : _____ Fréquence : _____

Coordonnées : _____

Mesure de protection judiciaire

Sauvegarde de justice

Curatelle

Tutelle

Coordonnées : _____

AUTORISATION CLÉ

À conserver par le bénéficiaire

Je soussigné(e) _____

Déclare autoriser l'agent du CCAS, en charge du portage des repas, à être dépositaire de ma clé ou badge d'entrée d'immeuble.

Date

Signature

✂-----

AUTORISATION CLÉ

À remettre au CCAS de Thiais

Je soussigné(e) _____

Déclare autoriser l'agent du CCAS, en charge du portage des repas, à être dépositaire de ma clé ou badge d'entrée d'immeuble.

Date

Signature

✂-----

ACCEPTATION DU REGLEMENT

À conserver par le bénéficiaire

Je soussigné(e) _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du portage de repas à domicile du CCAS de Thiais et l'accepte dans son intégralité

Date

Signature

✂-----

ACCEPTATION DU REGLEMENT

À remettre au CCAS de Thiais

Je soussigné(e) _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du portage de repas à domicile du CCAS de Thiais et l'accepte dans son intégralité

Date

Signature

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

À conserver par le bénéficiaire

Je soussigné (e) _____

Demeurant _____

Déclare, en cas d'absence de ma part, décharger le CCAS de Thiais et la société ELIOR de toute responsabilité et je demande sous ma responsabilité de déposer le plateau-repas à (cocher la formule choisie) :

chez Mr/Mme _____

dans la glacière prévue à cet effet, fournie et entretenue par mes soins.

Je déclare renoncer par avance à toute action de quelque nature que ce soit envers le CCAS de Thiais ou la société ELIOR en cas de dommages qui résulteraient de ce mode de livraison.

Date

Signature

✂-----

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

À remettre au CCAS de Thiais

Je soussigné (e) _____

Demeurant _____

Déclare, en cas d'absence de ma part, décharger le CCAS de Thiais et la société ELIOR de toute responsabilité et je demande sous ma responsabilité de déposer le plateau-repas à (cocher la formule choisie) :

chez Mr/Mme _____

dans la glacière prévue à cet effet, fournie et entretenue par mes soins.

Je déclare renoncer par avance à toute action de quelque nature que ce soit envers le CCAS de Thiais ou la société ELIOR en cas de dommages qui résulteraient de ce mode de livraison.

Date

Signature